

Motion No. 4—That Bill C-19, be amended in Clause 6 by striking out lines 3 to 5 at page 3 and substituting the following therefor:

“(c) the request for service does not conform with the General Regulations prescribed for the Company by the Commission.”—*Mrs. Finestone.*

Motion No. 8—That Bill C-19, be amended in Clause 11 by striking out lines 8 and 9 at page 4 and substituting the following therefor:

“posed of unless the Company is taken into public ownership.”—*Mr. Orlikow.*

By unanimous consent, Mr. Althouse for Mr. Orlikow, seconded by Mr. Benjamin, moved motion numbered 1,—That Bill C-19, be amended in Clause 6 by striking out line 27 at page 2 and substituting the following therefor:

“(a) furnish the service at the lowest possible price with universal access by subscribers; and”.

Mr. Hnatyshyn for Mr. Masse, seconded by Mr. Murta, moved motion numbered 3A,—That Bill C-19, be amended in Clause 6 by striking out line 3 at page 3 and substituting the following therefor:

“(c) if the Commission has not otherwise specified, the Company has not received therefor”.

By unanimous consent, Mr. Althouse for Mr. Orlikow, seconded by Mr. Benjamin, moved motion numbered 5,—That Bill C-19, be amended in Clause 6 by striking out lines 3 to 5 at page 3 and substituting the following therefor:

“(c) a financial guarantee of payment by the customer or a third party or such provisions in respect to advance payments that may be established by the CRTC both of which shall not amount to more than one month's advance payment of the subscriber's normal monthly charge.”

After debate thereon, the question being put on motion numbered 1, it was negated, on division;

And the question being put on motion numbered 3A, a recorded division was deferred pursuant to Standing Order 114(11);

And the question being put on motion numbered 5, a recorded division was deferred pursuant to Standing Order 114(11).

Mrs. Finestone, seconded by *Mr. Ouellet*, moved motion numbered 6,—That Bill C-19, be amended in Clause 7 by striking out lines 6 and 7 at page 3 and substituting the following therefor:

“7. Neither the Company nor any affiliate of the Company shall directly or”.

After debate thereon, the question being put on the motion, it was negated, on division.

Motion numéro 4—Qu'on modifie le projet de loi C-19, à l'article 6, en retranchant les lignes 42 à 45, page 2, et en les remplaçant par ce qui suit:

«c) la demande de service téléphonique n'est pas conforme aux Règlements généraux que le Conseil a prescrits pour la Compagnie.»—*M^{me} Finestone.*

Motion n° 8.—Qu'on modifie le projet de loi C-19, à l'article 11, en retranchant les lignes 7 et 8, page 4, et en les remplaçant par ce qui suit:

«ou cédées sauf si la Compagnie passe au secteur public.»—*M. Orlikow.*

Du consentement unanime, *M. Althouse*, au nom de *M. Orlikow*, appuyé par *M. Benjamin*, propose la motion numéro 1,—Qu'on modifie le projet de loi C-19, à l'article 6, en retranchant la ligne 24, page 2, et en la remplaçant par ce qui suit:

«a) de satisfaire, au plus bas prix possible et en permettant à tous les abonnés d'en bénéficier, à toute demande de service».

M. Hnatyshyn, au nom de *M. Masse*, appuyé par *M. Murta*, propose la motion numéro 3A,—Qu'on modifie le projet de loi C-19, à l'article 6, en retranchant la ligne 42, page 2, et en la remplaçant par ce qui suit:

«c) à moins que le Conseil en dispose autrement, elle n'a pas reçu une offre de paiement».

Du consentement unanime, *M. Althouse*, au nom de *M. Orlikow*, appuyé par *M. Benjamin*, propose la motion numéro 5,—Qu'on modifie le projet de loi C-19, à l'article 6, en retranchant les lignes 42 à 45, page 2, et en les remplaçant par ce qui suit:

«c) elle n'a pas reçu de garantie financière du paiement par le client ou par un tiers ou d'acomptes prévus par le Conseil, le total de cette garantie et de ces acomptes ne devant pas dépasser le montant d'un mois d'acompte sur le tarif mensuel normal de l'abonné.»

Après débat, la motion numéro 1, mise aux voix, est rejetée, sur division;

La motion numéro 3A est mise aux voix et, conformément à l'article 114(11) du Règlement, le vote par appel nominal est différé; et

La motion numéro 5 est mise aux voix et, conformément à l'article 114(11) du Règlement, le vote par appel nominal est différé.

M^{me} Finestone, appuyée par *M. Ouellet*, propose la motion numéro 6.—Qu'on modifie le projet de loi C-19, à l'article 7, en retranchant les lignes 1 et 2, page 3, et en les remplaçant par ce qui suit:

«7. La Compagnie ou une personne du même groupe qu'elle ne peut, même indirectement, déte-».

Après débat, cette motion, mise aux voix, est rejetée, sur division.